

qu'à la corbeille à papier, où un tas de journaux devraient les rejoindre. Mais, lettre et journaux, je prends la peine de les lire avant de m'en débarrasser.

J'avais l'intention de le signaler, monsieur l'Orateur, car ce genre de réaction est parfois amusant. Et peut-être devrions-nous badiner un peu en abordant un sujet sérieux. Il y a environ deux semaines, j'ai reçu l'une de ces lettres et je l'ai lue. Cela m'a amusé, et j'en ris encore chaque fois que j'y pense. Voici ce qu'on me disait: "Je constate que M. McGee et vous-même essayez encore d'abolir la peine capitale. Je suis partisan de la peine capitale et je me réjouis de ce que, tous deux, vous préconisiez le maintien de la peine capitale pour la trahison. Je suis content que vous preniez cette attitude et j'espère que vous serez le premier gredin pendu en vertu de cette loi."

Nous recevons des lettres de ce genre. Je m'y suis arrêté pour amorcer, d'une façon quelque peu humoristique, l'examen d'un problème très sérieux. Peut-être vais-je suivre les traces de mes préopinants. Je me suis intéressé à cette question pour la première fois il y a environ vingt-cinq ans lorsque j'avais l'honneur de faire partie de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. On m'a alors demandé si je m'intéresserais à une affaire qui s'était passée dans cette province. Trois Indiens estimaient que deux policiers abusaient de leur autorité pour exiger certaines faveurs de femmes indiennes. Une nuit, ces trois Indiens dressèrent une embuscade aux deux policiers et les précipitèrent dans une rivière, du haut d'une rive escarpée. Arrêtés tous les trois, ils furent trouvés coupables de meurtre et condamnés à être pendus. Ils furent effectivement pendus.

On m'a demandé d'enquêter sur cette pendaison parce que, prétendait-on, les trois pendus avaient été précipités en même temps dans le vide par la trappe de l'échafaud. Le plus petit des trois Indiens était entre les deux autres qui le soutenaient de sorte qu'il n'a pas eu le cou fracturé; il est mort étranglé. Vu que cette affaire m'avait été signalée et que l'étais invité à m'en occuper, j'en ai parlé à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Le procureur général de l'époque m'a répondu que je n'étais pas en mesure de parler de la peine capitale à moins d'avoir vu un pendu.

Je n'ai jamais su et j'ignore encore ce que cela pouvait bien y faire. Mais j'étais tout jeune homme et c'était l'opinion du procureur général que je devais m'abstenir de parler de la peine capitale tant que je n'aurais pas vu pendre un homme. J'ai vu pendre un garçon de 21 ans, conducteur d'une voiture qui avait servi à l'évasion des voleurs d'une

banque dont le caissier avait été assassiné. Incidemment, la banque se trouvait à seulement une rue de l'endroit où j'habitais.

La même année que je me suis intéressé à la peine capitale des deux manières dont je vous ai parlé, monsieur l'Orateur, un de mes amis,—et c'était un très bon ami,—pendant la crise économique des années trente,—a essayé de garder sa ferme, de subvenir aux besoins de sa famille, et s'en est allé à travers la Colombie-Britannique en quête d'emploi. Mais il n'y avait pas d'emploi en Colombie-Britannique, et il est rentré chez lui sans avertir. Il s'est trouvé en présence de son meilleur ami qui tenait compagnie à sa femme. Il a pris un fusil et les a tués tous les deux. On l'a accusé de meurtre, on l'a déclaré coupable et il a été condamné à être pendu. La peine a été commuée. Puis-je simplement ajouter qu'il a été mis en liberté surveillée il y a environ trois ans et que c'est un très bon citoyen.

Voilà la raison qui m'a poussé à m'intéresser à la peine capitale il y a 25 ans. Et depuis que je participe à la vie publique, je n'ai étudié je pense, aucun sujet avec autant d'intensité, à tort ou à raison, que celui de la peine capitale.

Comme le parrain du bill, j'ai lu tout ce que j'ai pu trouver dans tous les coins du monde: études, enquêtes de commissions, rapports, et j'espère, votre Honneur, pouvoir aborder la question sans préjugés. J'espère que les députés me croiront quand je dis, après avoir étudié cette question durant un quart de siècle, que je n'hésite pas à prendre la parole pour appuyer ce bill, et que j'affirme qu'après avoir analysé et étudié l'histoire de la peine capitale à travers le monde, je ne connais pas et je n'ai jamais pu trouver de déclarations ni d'opinions logiques sur lesquelles on puisse se fonder pour garder la peine capitale. Au point de vue sentimental, c'est vrai, on peut trouver du pour et du contre; mais j'affirme, me fondant sur les faits et sur l'histoire, que je ne connais pas une seule raison réelle, logique, justifiable et chrétienne qui puisse être invoquée en faveur de la peine capitale.

En plus de 25 ans, j'ai bien reçu des centaines de lettres de personnes qui croient que nous devons garder la peine capitale. Leurs raisons peuvent être classées dans les catégories suivantes: (1) c'est la Bible qui le permet; (2) c'est un préventif de l'homicide; (3) c'est une protection pour la police; (4) parce que les parents et les amis de la victime ont souffert, les parents et les amis du coupable doivent souffrir eux aussi.

Voici les principales raisons qui m'ont été données pour motiver le maintien de la peine de mort. Or elles ne résistent pas à l'analyse. Depuis trois semaines, en fait, depuis que l'honorable député a donné préavis de son